



LABORATOIRE DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE POLICE TECHNIQUE
443, RUE ST. VINCENT

Montréal, le 3 Mars 1939

Rapport médico-légal concernant le décès d'un nommé Georges Roberts, demeurant à Joliette, qui aurait été trouvé mort, le 13 février courant, vers 9 heures du matin, dans la cave de l'école anglaise de Joliette.

L'autopsie fut pratiquée le 13 février 1939 vers 2 hrs 40 p.m. chez M. Médéric Sansregret, entrepreneur de Joliette, en présence du docteur L.P. Laporte, coroner du district.

J'ai d'abord examiné le cadavre à l'endroit même où il fût trouvé; celui-ci reposait sur le dos, les yeux regardant au plafond, les avant-bras fléchis sur les bras, les mains touchants la poitrine; les genoux à demi fléchis, les membres inférieurs déversés en dehors et à droite.

La victime n'avait pas de pantalon et ne portait pour tout vêtement qu'une paire de chaussettes avec jarrettières, une chemise blanche et une cravate bleue, un chandail de couleur rouge, sans manches.

La tête reposait dans une mare de sang équivalant à l'épanchement de 2 à 3 pintes de sang au minimum.

La lividités cadavériques étaient apparentes à la face postérieure du cadavre; la rigidité cadavérique était généralisée.

Le sang s'écoulant des blessures sur lesquelles je reviendrai plus tard, s'était desséché en trainées dont la direction indiquait que la victime avait saignée alors qu'elle reposait sur le dos.

Des coins de la bouche partent des coulées de sang se dirigeant vers l'arrière sur les joues et vers le haut le long de la narine gauche en passant au milieu du front. Une blessure située sur le sommet droit de la tête avait saignée vers l'arrière. Finalement une bande de sang desséché se dirigeait vers l'arrière à partir d'une blessure du côté droit du cou.

Ces constatations faites, le cadavre fût transporté chez l'entrepreneur, où après avoir lavé la tête et la figure, les plaies

furent photographiées par M. Edouard Lorrain directeur de l'Identité Judiciaire.

La victime est ensuite dévêtue et je procédai à la description des plaies apparentes à l'examen externe:

- 1- Une plaie béante, aux lèvres irrégulières et déchiquetées, mesurant 1 1/8 pouce de longueur et 1 3/8 pouce lorsqu'on rapproche les lèvres de la plaie. Cette blessure est orientée de haut en bas, et est située sur le côté droit du cou, un peu en dessous de la mâchoire.
- 2- Une plaie contuse, de 3 pouces de longueur située sur le sommet droit de la tête, et se dirigeant d'avant en arrière et légèrement de droite à gauche.
- 3- Une tuméfaction considérable de la joue gauche, avec petite plaie contuse du coin gauche de la bouche.
- 4- Une ecchymose, grande comme un 50 sous sur le moignon de l'épaule gauche.
- 5- Une vaste ecchymose de la peau sur la face antérieure et médiane du cou.
- 6- Une ecchymose bleuâtre et estompée, siégeant à 2 pouce au dessous du mamelon droit.

La face palmaire des deux mains est couverte de sang desséché auquel adhèrent des poils et des cheveux qui sont prélevés séparément.

Des sécrétions sont également prélevées par grattage du rectum et étendues sur des lames pour examen microscopique.

L'autopsie nous révèle ensuite les lésions suivantes:

- 1- Une infiltration hémorragique du cuir chevelu, à l'arrière de la tête.
- 2- Une fracture du crâne mesurant 5 pouces de longueur s'étendant depuis la fosse temporale droite jusqu'au pariétal du même côté
- 3- Une légère hémorragie méningée.
- 4- Un hématome sous cutané, en avant du cou, au niveau des ecchymoses remarquées sur la peau.
- 5- Une fracture des 5 et 6 ième cotes droites sur la ligne du mamelon avec déchirement des muscles intercostaux sur une surface d' environ 50 sous; le poumon n'était pas blessé.-
- 6- Une fracture complexe du côté gauche du maxillaire inférieur

- 7- Une déchirure partielle de l'artère carotide droite au niveau de la plaie remarquée sur le cou.

Conclusions:

- 1- La mort de George Roberts doit être attribuée à l'hémorragie externe consécutive à la déchirure de la carotide droite ainsi qu'à l'hémorragie méningée consécutive à la fracture du crâne
- 2- La victime a ^{subi} une compression violente du cou qui laisse croire à une tentative de strangulation ayant précédé les autres blessures.
- 3- La plaie contuse du cuir chevelu ainsi que la plaie du cou ont été faites au moyen d'un instrument contondant dont le diamètre à en juger par la 2^{ème} plaie est d'environ 1 1/16 au minimum.
- 4- Ces deux plaies ont été faites alors que la victime reposait sur le dos ainsi que nous l'indique la direction des coulées de sang.
- 5- La découverte de spermatozoïdes dans le rectum indique un acte récent de sodomie.

GP/

Jean M. Russell
.....
Laboratoire médico-légal.

Dist: Justice

Re: Peury Roberts
Case no: 34

George H. Roberts

Officer of the Coroner
Laporte

Prod: ce 9 mars 1939
P.A.

Dr: medico legal

051

From Sr. ...

... ..